



Avis de Soutenance

Pierre NOUAL

Droit - EDSJP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

L'être et l'avoir de la collection. Essai sur l'avenir juridique des corpus artistiques

dirigés par Monsieur Bernard BEIGNIER et Madame Christine FERRARI-BREEUR

Soutenu le **lundi 14 novembre 2016** à 14h00

Lieu : Université Toulouse 1 Capitole 2 rue du Doyen Gabriel Marty 31000 Toulouse
salle des Thèses

Composition du jury proposé

M. Bernard BEIGNIER	Université Toulouse 1 Capitole	Directeur de thèse
Mme Christine FERRARI-BREEUR	Université Jean Moulin - Lyon 3	CoDirecteur de thèse
M. Tristan AZZI	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	Rapporteur
M. Hervé DE GAUDEMAR	Université Jean Moulin Lyon 3	Rapporteur
M. Emmanuel ETHIS	Université d'Avignon	Examineur
M. Didier KRAJESKI	Université Toulouse 1 Capitole	Examineur

Mots-clés : marché de l'art, droit de l'art, collection, collection publique, collection privée, culture

Résumé :

La collection demeure un puissant moteur de curiosité en perpétuelle effervescence. Elle relève de la sphère artistique et participe de l'indicible. Elle échappe à la logique et à la rationalité. Elle nous dépasse et ne relève que de l'ordre du sensible. C'est pourquoi en parlant des relations entre l'art et la société, la collection occupe une place singulière. Pourtant, si les études juridiques consacrées aux œuvres d'art sont nombreuses, il en irait autrement pour les collections, alors même qu'elles sont heurtées depuis plusieurs décennies par de nombreux bouleversements économiques et artistiques peu étudiés par le droit. Un tel constat conduit à ramener les collections dans le champ d'une analyse juridique. Celui-ci n'est pas seulement académique et il implique de réelles conséquences pratiques. Comment la collection est-elle appréhendée par le droit ? Quel est son avenir juridique ? Telles sont les interrogations qui vont permettre de remonter aux sources de ce corpus pour mieux envisager son devenir. Pour ce faire, il convient d'appréhender la consistance même de la collection par le prisme de la propriété et ses régimes de protection. Puis, il sera permis d'envisager la gestion et la transmission juridique de ces patrimoines artistiques qui s'enracinent dans le cadre d'une activité culturelle des collectionneurs publics et privés. Dans une approche pluridisciplinaire, l'étude présente de façon à la fois globale et cohérente l'appréhension de la collection par le droit. Il s'agit de contribuer à une compréhension accrue des instruments permettant le fonctionnement de cet ensemble dans la relation qu'il entretient avec le droit, son marché et ses divers protagonistes. En mettant en évidence la contradiction entre la volonté du législateur d'encourager le développement des collections et les restrictions qu'il impose, l'étude participe, à sa mesure, à la connaissance juridique de cet objet, à sa valorisation et à sa conservation sur le territoire afin de déployer une nouvelle « culture de la collection ». C'est ainsi que l'on peut vérifier une nouvelle fois que le droit est un outil d'intelligence de réalité sociale pour la collection et un matériau directement expérimentable par le collectionneur pour aller au-delà du droit.